



# Newsletter

Burundi

Insécurité grandissante et exode massif de réfugiés à l'approche des élections présidentielles

RD Congo

Le difficile traitement d'une problématique migratoire structurelle

Rwanda

Les difficultés matérielles d'une vaste politique d'intégration des migrants



## LIGUE DES DROITS DE LA PERSONNE DANS LA REGION DES GRANDS LACS (LDGL)

La journée internationale des réfugiés, célébrée le 20 juin de chaque année, est l'occasion de rappeler les droits qui sont reconnus aux réfugiés par les conventions régulièrement ratifiées par les Etats de la région des Grands Lacs, et de mettre en lumière la situation souvent inquiétante de ces populations déplacées.

Plus de cent mille personnes ont récemment abandonné leurs domiciles suite à la crise qui secoue le Burundi, dont essentiellement des femmes et des enfants, souvent pris pour cibles pendant les conflits. Ce nombre vient s'ajouter à celui des réfugiés rwandais, burundais et congolais éparpillés dans la sous-région sans contrôle et sans assistance adéquate.

Selon les prévisions du Haut-commissariat aux Réfugiés (HCR), d'ici fin 2015, environ 5,1 millions de personnes - réfugiés, demandeurs d'asile et déplacés internes - seront sous sa responsabilité dans la sous-région, et quelque 3,7 millions d'entre elles pourront bénéficier de son assistance.

Les conflits internes issus de l'exclusion et de la discrimination à caractère politique et ethnique sont les faits déclencheurs du flux migratoires et déplacements des populations dans la sous-région couplés de violations massives des droits de l'homme qui les accompagnent. C'est ainsi que la présence des réfugiés dans la doivent retenir l'attention des gouvernements dans la mesure où ils ont une incidence négative sur les progrès opérés par les pays de la région des Grands Lacs dans les domaines du développement économique, de la stabilité institutionnelle au plan national, et de la paix durable.

### **Burundi : Insécurité grandissante et exode massif de citoyens à l'approche des élections présidentielles.**

Depuis le début de contestations à la veille des élections législatives et communales du 29 Juin, et suite à l'insécurité grandissante dans le pays, plus d'une centaine de milliers de Burundais avaient déjà fui en direction des pays voisins. Environ 50.000 burundais ont trouvé refuge en Tanzanie et 35.000 au Rwanda depuis le début du mois d'avril. Des réfugiés sont également accueillis en RDC, notamment à Uvira, dans le Sud-Kivu.

Ces flux migratoires massifs engendrent d'importants problèmes, notamment au niveau sanitaire et alimentaire. Les agences humanitaires présentes en Tanzanie ont ainsi averti que les très mauvaises conditions de vie des réfugiés menaient à de graves problèmes de santé, et que le choléra avait déjà causé la mort de 30 personnes parmi les communautés de réfugiés et d'accueil tanzaniennes. Au total, 3.400 réfugiés seraient touchés par cette maladie qui a pour cause : *«la surpopulation dans le camp et les conditions sanitaires, qui sont déplorables»*.

Selon M. O'Brien, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et coordonnateur des secours d'urgence, *« il a été établi (...) que 83 % de la population des réfugiés burundais sont des enfants»*. Il poursuit en précisant que *« les enfants arrivent aux frontières malades et malnutris»*.

La situation précaire des jeunes enfants se pose aussi dans les autres pays où sont accueillis les réfugiés burundais. Ainsi, *« au Rwanda, les partenaires humanitaires sont préoccupés par les niveaux élevés de malnutrition et de protection de l'enfance, étant donné que près de 60% des réfugiés nouvellement arrivés sont des enfants »*, a précisé M. O'Brien.

La sécurité physique des réfugiés n'est pas non plus garantie dans certains pays. C'est le cas des réfugiés burundais en Ouganda qui craignent pour leur sécurité dans les camps, certains affirment que les jeunes du parti au pouvoir, les Imbonerakure, des partisans violents du président Nkurunziza, peuvent s'infiltrer facilement dans les camps de réfugiés et leur causer du tort.

Les problèmes posés par la crise burundaise touchent à plus forte raison les enfants, dot *« beaucoup [d'enfants] sont non accompagnés ou ont été séparés de leurs familles »*. La plupart de ces enfants ont déjà vécu des violences au Burundi, et ils sont aujourd'hui dans les camps exposés *« au risque de violences et d'abus en tout genre, puisqu'ils sont isolés de leurs familles et dans une situation de vulnérabilité dont l'issue est loin d'être trouvée*.

Au regard de la situation qui prévaut dans la région, la LDGL invite le gouvernement burundais à restaurer un climat de paix et de confiance mutuelle entre tous les citoyens burundais afin d'encourager le retour progressif des déplacés internes et des réfugiés.

---

## **RD Congo : Existe-il une politique nationale de gestion des cas de réfugiés ?**

Aux termes des rapports du Haut- Commissariat des NU aux Réfugiés (UNHCR), la RDC accueillait en janvier 2015, 75.000 réfugiés centrafricains, 40.000 réfugiés angolais, et 2.100 réfugiés provenant de pays tiers. Le recensement opéré par la Commission nationale des réfugiés avec le soutien du HCR a précisé que la RDC accueillerait également près de 245.000 réfugiés rwandais sur son territoire, particulièrement au Nord-Kivu où ils seraient environ 199.000, et au Sud-Kivu où ils seraient 42.000. Le recensement des réfugiés rwandais a déjà débuté dans le Nord-Kivu, l'effectif exact sera communiqué après cette opération. A ce bilan, se sont rajouté plus de 10 000 réfugiés burundais depuis avril 2015.

Selon le même organisme, plus de 2,6 millions de personnes sont déplacées à l'intérieur de la RDC, en raison notamment de la poursuite des conflits armés et l'insécurité qui les caractérisent pendant plus de deux décennies dans l'Est du pays.

Ces chiffres en constante augmentation traduisent une instabilité institutionnelle et structurelle dans toute la région dont le règlement nécessite une politique nationale et régionale et la volonté manifeste des dirigeants de trouver des solutions durables aux causes réelles de ces mouvements migratoires massifs et récurrents.

Le HCR reconnaît ainsi faire face à de nombreux problèmes, dont l'impossibilité de satisfaire les besoins des réfugiés dans les domaines de la sécurité alimentaire, de l'accès à l'eau et aux vivres et non vivres de première nécessité, de l'assainissement et de l'hygiène, de la construction des abris adéquats et des infrastructures scolaires.

Le manque de stabilité régionale mettrait souvent le HCR devant des problèmes résultant de l'augmentation significative des besoins financiers imprévisibles. En 2011, le HCR nécessitait 139,6 millions de dollars pour mener à bien ses opérations, tandis qu'en 2016 le besoin financier s'élèvera à 216,3 millions de dollars. En conséquence, à l'heure actuelle, sur les 2.658.000 déplacés internes que compte la RDC, seulement 1.860.600 reçoivent une assistance. Le gouvernement congolais devrait mettre en place des stratégies qui garantissent le retour au calme dans certaines parties du territoire afin de faciliter conséquemment le retour des déplacés internes dans leurs milieux d'origine.

La problématique des réfugiés au Congo se rapporte également aux populations réfugiées dans les pays voisins dont le Rwanda et l'Uganda en accueillent un nombre considérable. Tous ces citoyens souhaiteraient retourner dans leurs territoires d'origine car « *nul n'est tenu de rester réfugié à vie* », mais les conditions sécuritaires actuelles demeurent instables et imprévisibles afin qu'ils soient encouragés à retourner.

A ce jour, quelques 429.000 réfugiés congolais vivent dans des pays limitrophes ; principalement au Burundi, en Ouganda, au Rwanda et en Tanzanie fuyant l'insécurité et les mouvements insurrectionnels dans l'Est de la RDC.

Si des accords tripartites ont été conclus avec des pays limitrophes en prévision du rapatriement librement consenti de ces réfugiés congolais, l'insécurité physique et psychologique persistante a empêché depuis plus d'une décennie le retour des réfugiés congolais. La présence récurrente des groupes armés et les massacres qu'ils commettent sont la raison principale du non retour de réfugiés congolais.

La LDGL encourage ainsi le gouvernement congolais à consolider les acquis de la paix et de la sécurité et à développer une politique spécifique pouvant résoudre les questions récurrentes de réfugiés dans la sous-région et mettre en œuvre le contenu de la Convention africaine sur les droits des personnes déplacées internes signé à Kampala en Uganda.

---

## **Rwanda : Les difficultés matérielles d'une vaste politique d'intégration des migrants et réfugiés.**

Cette année, le Rwanda a célébré la journée internationale des réfugiés dans le camp de Mahama nouvellement créé qui accueille les réfugiés burundais dans le district de Kirehe dans la province de l'Est.

Cet évènement est l'occasion de rappeler les droits inhérents à ces populations vulnérables, tandis que le Rwanda est le foyer de plus de 100.000 réfugiés, dont 73.786 Congolais, plus de 32.000 Burundais, et 41 autres nationalités.

Ces réfugiés sont hébergés dans six principaux camps, dont cinq camps de réfugiés congolais à savoir : Kiziba dans le District de Karongi ; Gihembe dans le District de Gicumbi ; Nyabiheke dans le District de Gatsibo ; Kigeme dans le District de Nyamagabe ; Mugombwa dans le District de Gisagara ; et le camp Mahama dans le District de Kirehe pour les réfugiés burundais. Un nombre important de réfugiés burundais sont toutefois hébergés dans des centres de transit, en attendant d'être réinstallés au camp Mahama.

Si le Rwanda a adopté une vaste politique d'ouverture et d'intégration des populations réfugiées, particulièrement de celles en provenance du Burundi, la capacité d'accueil des centres de réfugiés mis en place risque d'être bientôt dépassée, et les difficultés dans le traitement de ces populations sont croissantes, malgré l'aide apportée au Ministère de la Gestion des Catastrophes et des Réfugiés (MIDIMAR) par le HCR.

En effet, si des abris, des vivres et non vivres sont apportés par ces organismes, les standards de protection des droits des réfugiés sont toujours difficilement garantis.

Ainsi, au camp Mahama, à la frontière avec la Tanzanie dans le district de l' Akagera dans la province de l' Est, où 22.000 réfugiés burundais sont accueillis, les conditions de vie sont très précaires, et les biens de première nécessité insuffisants. L' accès à l' eau potable est notamment une difficulté majeure pour ces réfugiés. Au regard de la situation qui dégénère dans ce pays, le nombre de réfugiés va en s' augmentant.

La LDGL encourage le Rwanda à continuer sa politique d' ouverture et d' intégration des réfugiés, et à leur garantir la jouissance de leurs droits fondamentaux. La LDGL invite également le gouvernement rwandais à prévenir les situations d'apatridie au sein des populations à risque, à délivrer des actes de naissance et soutenir l' enregistrement des faits d' état civil à toutes ces populations se trouvant sur son territoire.

De manière générale, les pays de la région des Grands Lacs sont encouragés à adhérer et mettre en œuvre les Conventions de 1954 et de 1961 sur l'apatridie, ainsi qu' à la Convention de Kampala sur les personnes déplacées à l' intérieur de leur propre pays.



**LIGUE DES DROITS DE LA PERSONNE DANS LA REGION DES GRANDS LACS (LDGL)**

**Secrétariat Exécutif** B.P. 3042 Kigali  
amaninewsletter@gmail.com  
www.ldgl.org

---

**Comment s' abonner ?** Écrivez un email à [amaninewsletter@gmail.com](mailto:amaninewsletter@gmail.com) et recevez nos lettres d' information toutes les deux semaines.

**Comment se désabonner ?** Vous pouvez vous désabonner de cette lettre d' information à [amaninewsletter@gmail.com](mailto:amaninewsletter@gmail.com), nous supprimerons votre adresse email de la liste de diffusion à votre demande.